



PROCES-VERBAL
Séance du Conseil Municipal
Du Vendredi 9 juin 2023 – 18 h 30

Date de convocation du conseil municipal : 02 juin 2023

Présents : MM Raymond ROLLAND, Nadine CARMONA, Magali BERNARD-GRANGER, Patrick GUINET-BOUCHER, Jean-Pierre YALA, Arnaud THOMAS, Laurence GABRIELE, Meriem MAHNAN, Ginette RICCIO, Annik ADIARD, Robert ALLEYRON-BIRON, Michel DUFRESNE

Excusés : Mrs Alain RUGGIERO, donne pouvoir à Raymond ROLLAND, Éric DUPUY donne pouvoir à Patrick GUINET-BOUCHER

Après constat du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance et fait approuver le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal du 28 mars 2023.

Secrétaire de Séance : Nadine CARMONA

Monsieur Le Maire donne connaissance des décisions qu'il a été amené à prendre depuis le dernier conseil municipal en date du 16 février 2023 (en vertu de la délibération n°2005-019 du 26 mai 2020 et n°2106-031 du 08 juin 2021 par lesquelles le conseil municipal lui a donné l'ensemble des délégations d'attribution prévues par les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales) :

N° Décision	Date	Objet
023-01	09 juin 2023	Plantation de 5 arbres en centre village Commande à l'ONF pour 4 000,00 € H.T.
023-02	09 juin 2023	Forêt communale – Enrichissement de régénération naturelle pour plantation – 2023 Commande à l'ONF pour 11 140,00 € H.T.

Ordre du Jour du 9 juin 2023 :

- 1) Désignation des délégués et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales 2023
 - 2) TE 38 – Travaux « Renforcement – Extension BT (S) alimentation hangar communal Le Lignet »
 - 3) Signature d'une convention avec 30 millions d'amis pour la stérilisation de chats errants
 - 4) Acquisition de la parcelle cadastrée E432 et demande de son inscription au régime forestier
 - 5) Aide à l'acquisition de forêts par les collectivités locales – Demande de subvention au Département de l'Isère
 - 6) Action Sociale – Prise en charge d'une dette de chauffage
 - 7) Budget Principal – Créance éteinte
 - 8) Budget Principal – Décision Modificative n°1
-

1) Désignation des délégués et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales 2023.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, ouvre la séance et compose le bureau avec les 2 conseillers municipaux les plus âgés et les 2 plus jeunes soit :

- Mme Ginette RICCIO
- M. Michel DUFRESNE
- Mme Magali BERNARD-GRANGER
- M. Arnaud THOMAS

Monsieur le Maire invite les conseillers à procéder au vote à bulletins secrets pour élire trois délégués et trois suppléants pour les élections sénatoriales qui auront lieu à la Préfecture le 24 septembre 2023.

Election des délégués

- Candidats : - M. Raymond ROLLAND
- Mme Nadine CARMONA
- Mme Magali BERNARD-GRANGER

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de votes blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. Raymond ROLLAND : 14 voix
Mme Nadine CARMONA : 14 voix
Mme Magali BERNARD-GRANGER : 14 voix

Mr Raymond ROLLAND, Mmes Nadine CARMONA, Magali BERNARD-GRANGER ayant obtenu la majorité absolue au 1er tour ont été élus délégués.

Election des suppléants

- Candidats : - M. Jean-Pierre YALA
- M. Arnaud THOMAS
- M. Michel DUFRESNE

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de votes blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. Jean-Pierre YALA : 14 voix
M. Arnaud THOMAS : 13 voix
M. Michel DUFRESNE : 14 voix

Mrs Jean-Pierre YALA, Arnaud THOMAS, Michel DUFRESNE ayant obtenu la majorité absolue ont été élus suppléants dans l'ordre suivant :

- 1) M. Michel DUFRESNE
- 2) M. Jean-Pierre YALA
- 3) M. Arnaud THOMAS

2) TE38 – Travaux « Renforcement-Extension BT (S) alimentation hangar communal Le Lignet »

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, Affaire 22-002-338 / Renforcement-extension BT (S) alimentation hangar communal Le Lignet.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

➤ Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération estimé à	70 929,00 €
➤ Montant total des financements externes	70 929,00 €
➤ Participation aux frais du TE38	0,00 €
➤ Contribution prévisionnelle aux investissements	0,00 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, le conseil municipal prend acte :

- . Du projet de travaux et du plan de financement de l'opération
- . De la contribution correspondante à TE38
- . De l'obligation d'engager le montant total de la contribution (frais de maîtrise d'ouvrage et contribution aux investissements) au budget de la collectivité.

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

3) Signature d'une convention avec 30 millions d'amis pour la stérilisation de chats errants

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la volonté de la municipalité de lutter contre la prolifération et assurer une régulation des chats errants. A cet effet, il propose de signer une convention de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages avec la Fondation 30 millions d'Amis pour l'année 2023.

La municipalité et la Fondation 30 Millions d'Amis participeront financièrement chacune, à hauteur de 50 % des frais de stérilisations et des puces électroniques pour des montants maximums fixés dans la convention.

La municipalité s'engage à verser à la Fondation 30 Millions d'Amis sa participation financière avant toute opération de capture. Pour l'année 2023, la commune a estimé le nombre de chats à 5 ce qui porte le montant à verser à la Fondation à 225,00 €.

La convention ne sera pas reconduite tacitement. Pour l'année civile suivante, une nouvelle demande écrite devra être adressée par la municipalité de LA RIVIERE à la Fondation 30 Millions d'Amis.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- d'approuver la convention à passer avec la Fondation 30 Millions d'Amis - 40 cours Albert 1er 75008 PARIS, dont le projet est joint à la présente délibération
- d'accepter de verser la participation financière, à hauteur de 50 %, des actes de stérilisation et d'identification avant toute opération de capture s'élevant à 225,00 €
- de l'autoriser à signer la convention, ainsi que tous les actes de gestion en découlant

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

4) Acquisition de la parcelle cadastrée E432 et demande de son inscription au régime forestier

Monsieur le Maire rappelle au conseil les démarches entreprises auprès de Monsieur Marc BILLAUDEL pour l'acquisition d'une parcelle de terrain se situant « au cuchet ».

Suite à l'estimation forestière de la valeur de cette propriété réalisée par l'Office National des Forêts, il propose d'acquérir la parcelle E 432 (BND) pour une contenance de 7ha75a02ca pour un montant de 29 170,00 € se décomposant de la manière suivante :

- Fonds :	2 990,00 €.
- Peuplements :	26 080,00 €
- Chasse :	0,00 €
- Concessions :	0,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Emet un avis favorable à l'acquisition par la commune de la parcelle E 432 (BND), propriété de Monsieur Marc BILLAUDEL pour un montant total de 29 170,00 €
- Dit que les frais de notaire seront à la charge de la commune
- Demande le classement de cette parcelle dans le régime forestier
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

➤ ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5) Aide à l'acquisition de forêts par les collectivités locales – Demande de subvention au Département de l'Isère

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique en faveur de la filière bois, le Département de l'Isère peut soutenir l'action de la commune pour l'acquisition de parcelles forestières. Cette action vise à

- Encourager le regroupement foncier forestier et lutter contre le morcellement de la forêt
- Favoriser la gestion durable des forêts
- Favoriser la mobilisation durable des bois locaux.

La commune remplissant les conditions d'éligibilité pour l'octroi d'une subvention, Monsieur le Maire propose de solliciter le département de l'Isère dans le cadre de l'acquisition de la parcelle de terrain cadastrées E 432 (BND) au « Cuchet » pour une superficie totale de 7ha75a02ca pour un montant de 29 170,00 € (frais de notaire et de géomètre en sus)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Sollicite le Département de l'Isère** pour l'octroi d'une subvention dans le cadre de l'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée E 432 (BND).
Montant de l'achat 29 170,00 € sans les frais de notaire

➤ ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6) Action sociale – Prise en charge d’une dette de chauffage

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d’un état de factures impayées au titre du chauffage d’un logement communal pour un montant total de 2 749,62 € sur les années 2021 et 2022.

Considérant la situation financière et sociale particulièrement difficile du locataire et l’absence d’éléments factuels permettant d’envisager une évolution favorable à sa situation, Monsieur le Maire propose de prendre en charge le règlement de ces factures sur le budget principal au titre de l’action sociale menée par la commune.

➤ ADOPTÉ A L’UNANIMITÉ

7) Budget Principal – Créance éteinte

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l’extinction d’une créance prononcée dans le cadre d’une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire. La créance éteinte s’impose à la commune et au trésorier et plus aucune action de recouvrement n’est possible.

L’irrecouvrabilité se traduit par l’inscription en dépense d’une somme égale au montant des créances concernées. Elle permet également de constater qu’il n’y aura pas, à priori, d’encaissement en trésorerie d’une recette déjà comptabilisée.

Monsieur le Trésorier propose d’admettre en créances éteintes au titre de loyers la liste présentée ci-après :

Exercice	Réf titre	Créancier	Reste à recouvrer
2021	125	Particulier GG	130,41
2021	133	Particulier GG	364,00
2021	172	Particulier GG	364,86
2021	188	Particulier GG	344,86
2021	203	Particulier GG	344,86
2021	223	Particulier GG	344,86
2022	3	Particulier GG	329,86
2022	9	Particulier GG	174,86
2022	23	Particulier GG	174,86
2022	45	Particulier GG	332,86
2022	69	Particulier GG	169,72
2022	137	Particulier GG	174,86
2022	145	Particulier GG	165,86
2022	165	Particulier GG	172,79
2022	185	Particulier GG	172,79
2022	212	Particulier GG	172,79
2023	4	Particulier GG	212,95
TOTAL			4 148,05

➤ ADOPTÉ A L’UNANIMITÉ

8) Budget principal – Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses	Recettes
<i>FONCTIONNEMENT</i>		
6542 – Créances éteintes	+4 150,00	
6713 – Secours et dots	+2 750,00	
678 – Autres charges exceptionnelles	+7 338,00	
023 – Virement section d'investissement	-7 338,00	
73224 – Fonds départ. DMTO		+6 900,00
<i>TOTAL FONCTIONNEMENT</i>	+6 900,00	+6 900,00
021 – Virement de la section de fonctionnement		-7 338,00
1641 – Emprunts		+7 338,00
21534 – Réseaux d'électrification	+ 4 050,00	
2111 – Terrains nus	-50,00	
10222 – FCTVA		+2 000,00
1323 –Département		+2 000,00
<i>TOTAL INVESTISSEMENT</i>	+ 4 000,00	+4 000,0

➤ ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Clôture de séance à 19 h 23

A La Rivière, le 14 juin 2023
Raymond ROLLAND
Maire

